

*BULLETIN MUNICIPAL*

*SAINT-HILAIRE-DE-COURT*



# SOMMAIRE



**P.3** *Le mot du Maire*

**P.4** *Budget 2024*

**P.6** *Commémoration*

**P.7** *Notre école*

**P.8** *Travaux en régie*

**P.9** *Travaux—réalisations*

**P.10** *Service de proximité*

**P.11** *Syndicat d'eau potable*

**P.12** *Infos pratiques*

**P.13** *Vivre ensemble*

**P.15** *Intercommunalité*

**P.16** *Etat civil 2023-2024*

**P.17** *Service à la personne*

**P.18** *Vie associative*

**P.19** *Calendrier des manifestations 2025*

**P.20** *Nos commerces et artisans*

# LE MOT DU MAIRE

**Chères Saint-Courtines, Chers Saint-Courtins,**

À l'aube de cette nouvelle année, au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux de bonheur, de sérénité et de santé.

L'année 2024 vient de s'achever, marquée une fois de plus par des défis nombreux et des espoirs parfois contrariés. Cependant, ensemble, nous avons continué à avancer avec la conviction que chaque effort, petit ou grand, contribue à bâtir l'avenir de notre commune.

Dans un contexte national où les collectivités doivent composer avec des contraintes budgétaires de plus en plus strictes, il devient essentiel de faire preuve d'ingéniosité et de solidarité. Les investissements coûtent davantage, tandis que les aides de l'État se font plus rares. Ce cadre contraignant nous pousse à nous interroger sur l'avenir des collectivités locales, ces piliers indispensables de vos services publics et moteurs de 70 % des investissements publics.

Malgré ces défis, à Saint-Hilaire-de-Court, nous avons choisi de préserver l'équilibre de nos finances tout en menant à bien des projets importants pour le bien-être de nos habitants. L'installation du nouveau distributeur de pains et l'arrivée tant attendue de la fibre après quatre ans d'efforts en sont des exemples concrets. Ces avancées renforcent notre quotidien et témoignent de notre engagement à maintenir un cadre de vie agréable et connecté.

Face aux enjeux actuels, la solidarité est plus que jamais nécessaire, non seulement entre habitants, mais également entre communes de notre territoire. La Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry joue un rôle essentiel en soutenant le développement économique, les énergies renouvelables, les infrastructures et les activités culturelles. Ces actions doivent se poursuivre pour offrir à notre jeunesse un avenir prometteur ici, chez nous.

Nous ne pouvons toutefois ignorer les tensions qui agitent le monde, qu'elles soient géopolitiques, sociétales ou technologiques. La montée des autocraties, les dérives des réseaux sociaux et les défis posés par l'intelligence artificielle nous rappellent l'importance de rester vigilants et unis pour protéger notre démocratie et notre cohésion sociale.

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui, chaque jour, œuvrent pour notre commune : les conseillers municipaux, le personnel communal, les bénévoles des associations, ainsi que les services et autorités publics. Un grand merci également à nos acteurs économiques, artisans et entreprises, dont le savoir-faire contribue à la vitalité de Saint-Hilaire-de-Court.

Enfin, je souhaite adresser une pensée particulière à celles et ceux confrontés à des difficultés, ici comme ailleurs. Nous pensons notamment aux Français de Mayotte, qui traversent des épreuves. Le conseil municipal a voté une aide financière en signe de solidarité. Puissions-nous leur offrir, comme à tous, des jours meilleurs en 2025.

Que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la tolérance, de la solidarité et de la bienveillance. Qu'elle vous apporte joie, santé et bonheur, à partager avec vos proches.

**Bonne et heureuse année 2025 à toutes et à tous !**

**Stéphane ROUSSEAU**

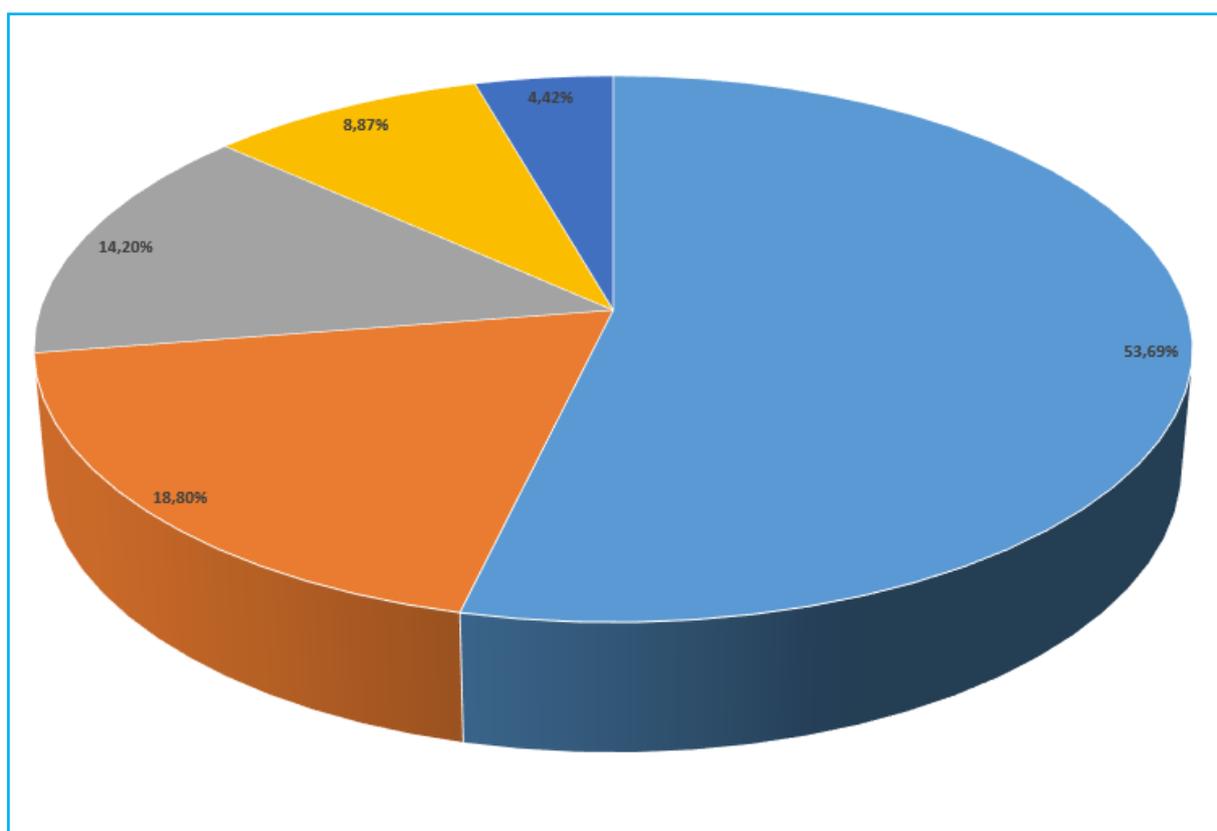
**Maire de Saint-Hilaire-de-Court**



# BUDGET

## Budget Commune prévisionnel 2024

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 620 529 €



1- Impôts directs locaux 333 223 €

2- Dotations de l'État 116 683 €

3- Résultat de fonctionnement reporté 88 101 €

4- Attributions de compensations 55 052 €

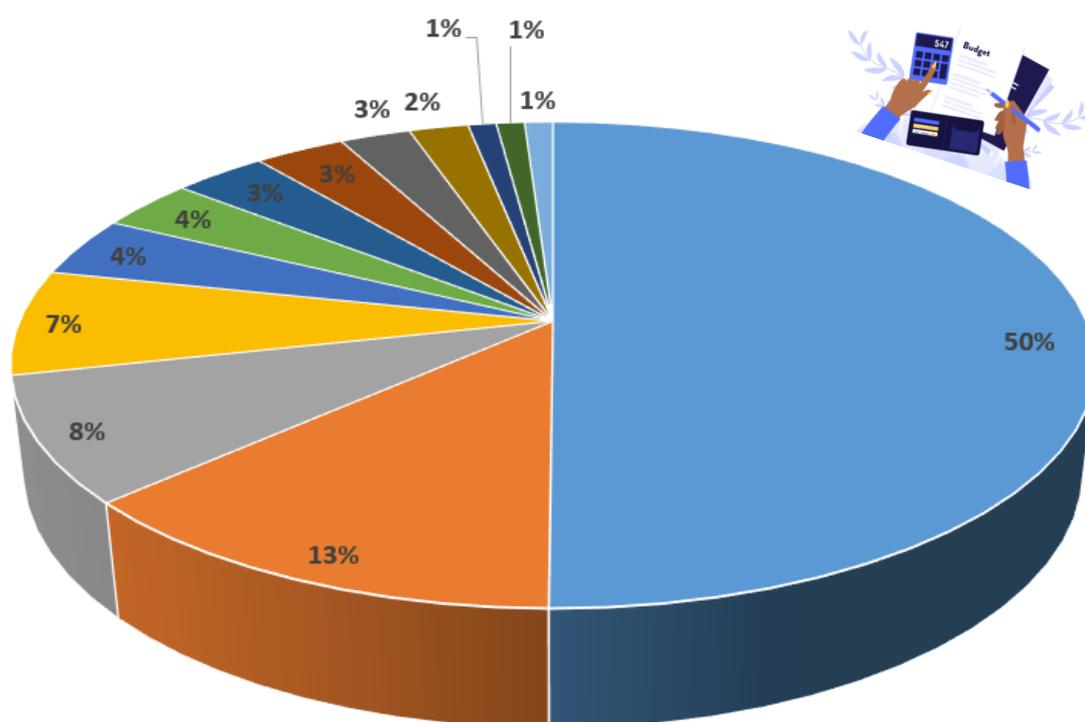
5- Autres recettes 27 470 €



# BUDGET

## Budget Commune prévisionnel 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 620 529 €



**1- Charges de personnel 310 000 €**

**2- Entretien général, matériel roulant, informatique 77 452 €**

**3- Energie bâtiments communaux (salles des fêtes incluses) 51 500 €**

**4- Diverses et autres charges de gestion courante-Indemnités 44 161 €**

**5- Etudes et recherches, achats de prestations 25 000 €**

**6- Subvention d'équilibre au budget d'assainissement 21 208 €**

**7- Fond de péréquation intercommunal 21 196 €**

**8- Remboursement des emprunts (hors assainissement) 20 313 €**

**9 - Virement vers la section d'investissement 15 719 €**

**10 - Fêtes et cérémonies (feu d'artifice-Illuminations-etc..) 14 000 €**

**11 - Subvention de fonctionnement au budget CCAS 6 980 €**

**12 - Subventions accordées aux associations 6 700 €**

**13- Assurances bâtiments, matériels et véhicules 6 300 €**

# COMMÉMORATION



C'est accompagné de la fanfare de Vatan que s'est déroulé le 80ème anniversaire de la bataille de Saint-Hilaire-De-Court, commémoré en ce dimanche 1er septembre 2024 en présence de nombreuses personnalités, notamment :

Monsieur le Sous-Préfet, Thierry CARDOUAT

Monsieur le Député, Nicolas SANSU

Monsieur le Commandant de la gendarmerie du Cher



Dépôt de gerbes et allocutions  
devant le Monument aux Morts  
rue du 31 Août 1944

# NOTRE ÉCOLE

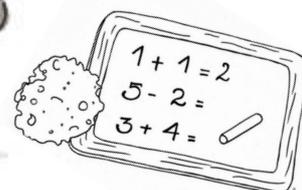
En ce 2 Septembre 2024  
c'est la rentrée des classes  
à l'école communale  
Germaine TILLION  
pour 41 enfants  
de 3 ans à 10 ans



**Madame Margot TOUPET** accueille 19 élèves du CE1 au CM2

**Et la Directrice, Madame Mélanie MIOLIN**, 22 élèves de la Petite Section au CP

assistée de Madame Mélanie XAVIER, ATSEM



# TRAVAUX EN RÉGIE

## Travaux intérieurs



Réfection complète de la salle Jacques Brel réalisée par Christophe et Jonathan, agents techniques de la Commune.

Montant de l'ensemble des travaux 5221,68 € TTC  
(peintures, radiateurs, placards)

Aide communautaire sous forme de fond de concours à hauteur de 50 % du montant HT



## Travaux extérieurs



Remise en état du chemin communal de la BEUVRIERE très dégradé par le ruissèlement successif des eaux de pluie.

Enfouissement d'une canalisation permettant l'évacuation de celles-ci.

*(Sous l'œil ébaubi du 2ème Adjoint et du responsable de l'entretien des bâtiments communaux !)*



Restauration du mur  
de l'ancien cimetière



# TRAVAUX — RÉALISATIONS



Création d'une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite dans la cour de la mairie.

Réalisation d'un béton désactivé - Travaux effectués par la société SETEC .

Montant des travaux : 8340.60 € TTC - Subvention DETR = 2 109 €



A notre demande, pose d'un garde-fou au niveau du passage du ruisseau sur la route de Saint Georges.

Opération portée par le Conseil Départemental du Cher !

Pose de volets roulants sur la buvette de la salle BURLLOT par l'entreprise RICHOU

Montant de l'opération 3248.89€ TTC

Participation de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 50% du montant HT.



# SERVICE DE PROXIMITÉ



Après de longs mois d'attente, il est enfin arrivé dans l'été....

Mise en place devant la mairie d'un distributeur à baguettes, galettes et viennoiseries variées qui est réapprovisionné 7 jours sur 7 avec des produits frais chaque matin avant 8h30 par Céline et Florian BILLON de la boulangerie « Le Paradis des Délices », et par Nathalie ou Sonia les mercredis et jeudis.



Réalisation d'une dalle béton, installation d'une barrière de protection et de plots, et montage du carport en régie par Jonathan et Christophe afin de protéger cet équipement, mais également pour la sécurité et le confort des utilisateurs.

Coût du distributeur : 19 153.62 € TTC

Participation de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry  
à hauteur de 50% du montant HT.

L'opération est un succès.

Malheureusement, nous rencontrons encore trop souvent quelques problèmes ponctuels.

Nous déplorons ce désagrément.

Nous faisons à ce sujet le maximum auprès du fournisseur.



Le plus dur, c'est de choisir....ou pas !!

# SIAEP

## Syndicat Intercommunal d'Assainissement Eau Potable

### Relevé des consommations d'eau potable en télérelève



Année 2024

Reconduction de la concession sous forme de Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion du service public d'eau potable confiée à la société VEOLIA.

Le SIAEP exerce la compétence de stockage et la distribution d'eau potable sur les communes de Saint Hilaire de Court et de Méreau ainsi qu'une partie de celle de Massay.

**Vous avez été contactés par VEOLIA ou vous le serez prochainement pour une intervention sur votre compteur d'eau.**

**En cause, l'évolution du système de récupération des consommations.**

L'entretien régulier effectué sur les 73 km de réseaux (les 2 communes) permet de réduire au maximum les pertes, performances actuelles du réseau 84%.

Le linéaire de réseau de Saint Hilaire est de 8 km pour 276 abonnés et pour une consommation globale annuelle de 18000 m<sup>3</sup>.

Actuellement, les relevés de consommation sont effectués en Radio Relève soit par un véhicule qui parcourt les rues ou par un agent Véolia qui note l'index de votre compteur.

**A l'initiative du syndicat, est inclus dans le nouveau contrat passé avec Véolia, le déploiement progressif de la TéléRelève.**

Un émetteur radio placé sur votre compteur enregistre les volumes de vos consommations et les transmet une fois par jour à un récepteur qui sera prochainement installé sur le toit de la salle des fêtes.

Ensuite ces informations sont relayées jusqu'au centre de traitement de Véolia.

Vous n'êtes plus dérangés lors des relevés.

Vos consommations d'eau ne sont plus estimées mais réelles.

Vous pouvez suivre votre consommation avec précision sur internet, par mois ou par jour.

Vous êtes alerté rapidement en cas de présomption de fuite.

# INFOS PRATIQUES

## TARIFS SALLES COMMUNALES au 01/01/2025

Associations de la commune	1 Jour : du lundi au dimanche		2 jours	
	SALLE sans cuisine	SALLE avec cuisine (32 €)	SALLE sans cuisine	SALLE avec cuisine (48 €)
Salle J. BREL	43 €	75 €	69 €	117 €
Salle XXL	86 €	118 €	123 €	171 €
Les 2 Salles	112 €	144 €	160 €	208 €



En raison de l'augmentation du coût de l'énergie, le conseil municipale réévalue les tarifs de location des salles communales à la hausse de 2% à compter du 1er janvier 2025.

La salle Jacques BREL peut accueillir jusqu'à 50 personnes,

La grande salle, dite « XXL », jusqu'à 200 personnes (150 assises).

Règlement complet sur le site de la commune <https://www.saint-hilaire-de-court.fr/> dans l'onglet « Vie pratique - location des salles des fêtes »

Renseignements et réservation en mairie au 02.48.75.10.54

Habitants de la commune	1 Jour : du lundi au dimanche		2 jours		Veille Location pour prépa. Salle ou 1/2 journée
	SALLE sans cuisine	Salle avec cuisine (54 €)	SALLE sans cuisine	SALLE avec cuisine (81 €)	
Salle J. BREL	86 €	140 €	129 €	210 €	43 €
Salle XXL	182 €	236 €	267 €	348 €	91 €
Les 2 Salles	236 €	290 €	353 €	434 €	107 €

Habitants ou Associations extérieurs	1 Jour : du lundi au dimanche		2 jours		Veille Location pour prépa. Salle ou 1/2 journée
	SALLE sans cuisine	Salle avec cuisine (86 €)	SALLE sans cuisine	Salle avec cuisine (129 €)	
Salle J. BREL	140 €	226 €	214 €	343 €	53 €
Salle XXL	273 €	359 €	450 €	579 €	117 €
Les 2 Salles	353 €	439 €	524 €	653 €	140 €

## RECENSEMENT DU CITOYEN — JOURNÉE D'APPEL

Tous les jeunes, filles et garçons, de nationalité française doivent se faire recenser entre la date anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Si le jeune ne s'est pas fait recenser dans les délais, il a jusqu'à ses 25 ans pour régulariser sa situation.

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la **Journée défense et citoyenneté (JDC)**.

L'attestation de recensement est valable jusqu'à l'âge de 18 ans, ensuite le certificat de participation à la JDC est indispensable pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (**permis de conduire, baccalauréat, CAP...**).

**Venez vous faire recenser en mairie avec votre pièce d'identité et votre livret de famille.**



# VIVRE ENSEMBLE



## REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Incompris par certains, très attendu par d'autres, la mise en place d'un portique limitant l'accès au chemin de la prairie qui permet de se rendre jusqu'aux berges de l'ARNON s'imposait.

Cet espace bucolique a pour seule vocation la promenade et la pêche. L'occupation de l'endroit à des fins de bivouac a posé problème à plusieurs reprises en période estivale. L'installation de ce portique se justifie par la présence prolongée de véhicules stationnés, la divagation de chiens laissés en liberté, les nuisances nocturnes sonores ayant nécessité l'intervention de la gendarmerie, la dégradation des berges lors de manœuvres des véhicules et bien entendu l'atteinte à la sérénité de la faune sauvage.



**Rappel: 2 arrêtés municipaux sont déjà en vigueur depuis plusieurs années**

n° AR019-0712 du 06/07/2012 et AR037-0714 du 04/07/2014 :

### **Ces 2 arrêtés stipulent que :**

- ⇒ La circulation des véhicules à moteurs à 2 et 4 roues est interdite sur les bords de l'Arnon. Seule est autorisée la circulation des véhicules de secours, et de ceux nécessaire à l'entretien de l'espace communal ou de la rivière. L'accès aux berges par les pêcheurs est également autorisé.
- ⇒ La circulation et le stationnement sont interdits sur la plaine de l'Espoir et le kiosque à Manu.

Les contraventions aux présents arrêtés seront constatées par des procès-verbaux qui pourront être dressés par la gendarmerie.

# VIVRE ENSEMBLE



## BAIGNADE INTERDITE

Pour rappel par arrêté municipal n° AR021-0718 du 19/07/2018, pour des raisons de sécurité, la rivière Arnon n'étant pas aménagée pour la baignade et présentant un risque de prolifération de cyanobactéries, la baignade est formellement interdite sur le territoire de la commune de Saint Hilaire de Court. Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis, conformément aux lois en vigueur et seront notamment passibles des peines prévues par le code pénal.



## NUISANCES SONORES

### Rappel arrêté préfectoral N°2011-1-1573 article 15

Les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outil ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

**De 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi**

**De 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 le samedi**

**De 10h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés**



## FEUX DE VEGETAUX INTERDITS

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

**Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :**

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les feuilles mortes,
- les résidus de débroussaillage,
- les résidus d'élagage,
- les épluchures.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à **450 €**.

Nous rappelons aux habitants de la commune que vous avez plusieurs déchetteries intercommunales à disposition pour éliminer tous les déchets. (les plus proches : Nohant-en-Graçay et Vierzon)



## NOS AMIS LES BETES

### Rappel arrêté municipal N°AR049-1221 du 16 décembre 2021

Certes un chien a besoin d'espace mais l'espace public ne lui convient pas. Sans parler des traces de sa visite des cours et des jardins du village, un accident est vite arrivé. Pour la sécurité de tous sans oublier la sienne, évitons que celui-ci divague. Dans l'ensemble de l'espace urbanisé de la commune, tout chien circulant sur la voie publique et dans les espaces publics, doit être impérativement tenu en laisse.

Une amende sera adressée au propriétaire des chiens errants pour indemnisation de leur prise en charge.

Et sac plastique dans la poche au cas où....



# INTERCOMMUNALITÉ

## TRANSFERT COMPÉTENCE EAU/ASSAINISSEMENT



Historiquement, la gestion de l'assainissement était effectuée par la commune.

Nous avons une délégation de service publique avec Véolia qui a la charge de l'entretien de notre réseau d'eaux usées.

Un budget annexe (budget assainissement) est réalisé chaque année.

Celui-ci fait état des recettes via nos factures d'eau potable émises par Véolia.

Il est également composé des dépenses de fonctionnement générées par le coût du traitement de nos eaux usées et facturées par REAVIE. Celles-ci sont envoyées vers Vierzon via la station de refoulement située derrière le stade.

S'ajoute aux dépenses le remboursement des emprunts propres aux travaux de mise aux normes réalisés sur notre réseau.

**Depuis le 1er janvier 2025, cette compétence est exercée par la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.**

Le transfert complet de la gestion de notre assainissement vers les services financiers de la Communauté de Communes VSB est effectué. (recettes, dépenses, emprunts)

A ce jour nous manquons encore de visibilité sur les répercussions de cette bascule au niveau de nos finances

## France SERVICES

Présence du camping-car à Saint-Hilaire-de-Court  
(en face de la mairie)

Les semaines impaires le mardi de 9h00 à 11h30



Les usagers seront accueillis uniquement sur rendez-vous.  
Merci de contacter les agents au 07 61 97 93 84.



## COLLECTE DES DÉCHETS

Depuis le 1er janvier 2024,  
le ramassage des déchets ménagers (bacs + sacs jaunes)  
se fait les mardis  
entre 13h00 et 18h00



La poubelle n'est pas  
un objet de décoration,  
merci de bien vouloir  
libérer le trottoir après  
la collecte

# ÉTAT CIVIL



## NAISSANCES 2023

9 septembre MIT Elia, Nina

5 octobre PERALTA MORTIER Mathilde, Marie, Gisèle

+ 2 naissances - les parents n'ont pas souhaité la parution dans la presse



## NAISSANCE 2024

1 naissance- les parents n'ont pas souhaité la parution dans la presse

## MARIAGE 2023

3 juin COUTURIER Philippe, Bernard, Robert  
et PAPIN Françoise, Dominique



## MARIAGE 2024

20 juillet ROUSSEAU Pierric, Thomas  
et THÉBEAU Ludivine, Valérie, Corinne

## DÉCÈS 2023

31 janvier CHAMFORT Marie-Christine, Solange née MORIN

12 février BLOT Monique née BROUSSAUD

28 mars CHEDEAU Jacques

18 août BRIAND Jeannic

## DÉCÈS 2024

2 août BOUCHER Bernard André

30 août BARDIN Jean-Jacques, Dominique

10 décembre PRAY Alain, Isaïe, André





— pour tous, toute la vie, partout —

### Nos valeurs :

Proximité – Universalité –

Citoyenneté – Respect de la personne

## Devenez bénévole ADMR

Vous souhaitez trouver un sens à votre engagement, prendre du plaisir à être utile ?

Parmi les multiples missions proposées par l'ADMR, il y en forcément une qui vous intéresse !

## L'ADMR RECRUTE

Vous souhaitez aider les autres, permettre à des personnes de rester à leur domicile, de veiller à leur bien-être et à leur autonomie...

L'ADMR a le métier qu'il vous faut : agent(e) à domicile, employé(e) à domicile, auxiliaire de vie sociale, technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale, aide-soignant(e) ... et bien d'autres encore.

En CDD, CDI, temps plein, temps partiel



Rejoignez nous,  
envoyez vos lettres de  
motivation et CV à  
[info.fede18@admr.org](mailto:info.fede18@admr.org)

## L'ADMR est là pour vous soutenir

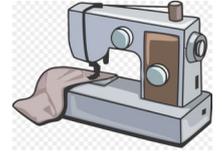
Nous intervenons de la grossesse à la fin de vie avec des services à domicile de qualité. Parmi nos nombreuses missions, vous retrouverez :

- Aide aux actes de la vie quotidienne  
(*Toilette, repas, habillage...*)
- Entretien du linge et du cadre de vie
- Soutien aux familles
- Transport accompagné
- Téléassistance Filien
- Garde d'enfants
- Courses
- Lien social

Contactez-nous au  
**02 48 24 03 07**



# SER VICE À LA PERSONNE



# 2025

## LA VIE ASSOCIATIVE À ST HILAIRE DE COURT

- Foyer Rural Laique des Jeunes et d'Education Populaire (Foyer Rural)
- Amicale Sportive du Foyer Rural (A.S.F.R.) « FOOT »
- Louisiana Country Dancers
- Ecole Buissonnière
- Comité des Fêtes
- Amicale des Anciens Combattants et Sympathisants de ST HILAIRE
- Coopérative Scolaire de l'Ecole de ST HILAIRE
- Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

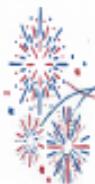


### ANIMATIONS PERMANENTES

- CLUB DETENTE AMITIE : les Lundis de 14 h 30 à 17 h 30 - salle J. BREL (Foyer Rural)
- CLUB COUTURE : les Lundis (sauf le 1<sup>er</sup> lundi du mois) de 14 h 30 à 17 h 30 - salle J. BREL (Foyer Rural)
- CLUB DE GYM : Tous les Mardis de 18 h 30 à 19 h 30 - Grande Salle (Foyer Rural)
- CLUB PEINTURE : Tous les Mardis de 14 h 00 à 17 h 00 - salle J. BREL (Foyer Rural)
- COURS DE DANSE COUNTRY :
  - Les Lundis de 18 h 30 à 20 h 30
  - Les Jeudis de 18 h 30 à 20 h 00
  - Grande Salle- (Louisiana Country Dancers)
- FOOT : Entraînement les Mercredi et Vendredi : équipe Masculine de 19 h 15 à 21 h 00 participation joueurs de l'équipe vétérans



# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2025



## JANVIER

Vendredi 17 : Vœux du Maire – Centre Communal - Municipalité  
Vendredi 24 : Assemblée générale du Foyer Rural – Salle J. Brel

## FÉVRIER

Samedi 15 : Concours de tarot – Centre Communal - Tarot Club Vierzon  
Dimanche 23 : Randonnée - Centre Communal

## MARS

Dimanche 2 : Bal country - Centre Communal- Louisiana Country Dancers  
Samedi 8 : Soirée Crêpes - Ecole Buissonnière - Centre Communal  
Samedi 22 : Concours de Belote – Centre Communal - Foyer Rural  
Dimanche 30 : Carnaval– Ecole buissonnière

## AVRIL

Dimanche 27 : Théâtre – Centre Communal – Foyer Rural

## MAI

Mercredi 08 : Cérémonie de la guerre 1939-1945  
Jeudi 29 : Concours de tarot – Centre Communal - Tarot Club Vierzon

## JUIN

Samedi 21 : Fête de la musique Plaine de l'espoir, Centre Communal -  
Comité des Fêtes – Municipalité  
Vendredi 27 : Fête de l'école- Cour de l'école- Ass. L'Ecole Buissonnière



## JUILLET

Samedi 12 : Fête Nationale - Repas plaine de l'Espoir – Comité des Fêtes  
Feu d'artifice Bord de l'Arnon - Municipalité

## AOÛT

DIMANCHE 31 : Commémoration de la bataille de St. Hilaire  
Ecole - Municipalité

## SEPTEMBRE

Samedi 20 -Dimanche 21 : Vélo - Rando VTT et Pédestre –  
Cyclo-Touristes Vierzonnais  
Dimanche 21 : Brocante – Foyer rural – Stade André Richard

## OCTOBRE

Lundi .06 : Assemblée générale du Comité des Fêtes – Salle J. Brel  
Vendredi 17 : Assemblée générale de l'Ecole Buissonnière – Salle J. Brel  
Jeudi 31 : Halloween – Centre Communal - Comité des Fêtes

## NOVEMBRE

Lundi 11 : Cérémonie de la guerre 1914-1918  
Samedi 15 : Concours de belote - Centre Communal – Foyer Rural  
Dimanche 23 : Randonnée Téléthon – Municipalité et Association  
Dimanche 29 : Marché de Noël - Centre Communal - Ass. L'Ecole  
Buissonnière

## DÉCEMBRE

Vendredi 05 : Soupe du Téléthon – Distribution au porte à porte  
ou salle J. Brel – Foyer Rural



# NOS COMMERCES ET ARTISANS



Installée depuis 23 ans

**Laurence Coiffure**  
Coiffeuse mixte

vous propose ses services

En Salon et à Domicile du lundi au Samedi  
Fermeture le Mercredi

**Coupe - Shampoing  
Brushing - Coiffage  
Balayage - Couleur**

**Bien-être**  
Massage capillaire  
Soin des cheveux et du cuir chevelu

Au plaisir de prendre soin de vous

☎ **06 45 90 64 73**

DEVIS sur demande

**N'HAIR J' COIFFURE**

*Céline*

coiffeuse à domicile  
02 48 75 71 21 / 06 61 42 69 47

N° Siret: 47849105300037

Entreprise de peinture

**Pierre Gaudon**

Intérieur & extérieur  
Papier peints  
Revêtement de sols  
Ravalement de façade  
Vitrerie

9, rue des Maisons-Rouges 18100 Saint Hilaire-de-Court  
Tél. 02 48 71 96 84 - 06 64 38 96 84

Institut de Beauté

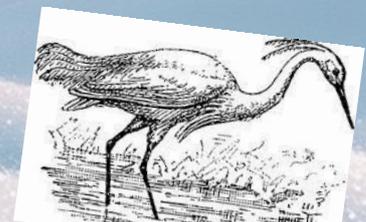
**Un Moment d'Harmonie**

Dévoilez votre beauté...

Centre Communal, Rue Jacques Brel  
18100 SAINT HILAIRE DE COURT  
Tél. : 02 48 53 82 42 - Tél. : 06 20 56 71 52  
@unmomentdharmonie18

**JBO tattoo**

778107462 Sur RDV



**Sébastien JUNG**

4 rue de la junchère  
18100 Saint Hilaire de Court  
06 46 36 49 76

[Sebastien.charpente@outlook.fr](mailto:Sebastien.charpente@outlook.fr)

**Chambre d'hôte de la Junchère**

Claudine BAERT

[claudine.baert@orange.fr](mailto:claudine.baert@orange.fr)  
02 48 75 33 86 - 02 48 75 49 65  
06 79 88 28 80 - 06 81 33 56 93  
18100 SAINT-HILAIRE DE COURT

Chambre d'hôte de charme bas de gamme